



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 LaurierSt./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Québec
K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Ce document contient des exigences relatives à la sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Infrastructure Maintenance and Solution Services
Division (FK)
L'Esplanade Laurier,
East Tower 4th Floor
L'Esplanade Laurier,
Tour est 4e étage
140 O'Connor, Street
Ottawa
Ontario
K1A 0R5

Title - Sujet Services d'évaluation de BI	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP021-192296/A	Date 2019-04-11
Client Reference No. - N° de référence du client 20192296	Amendment No. - N° modif. 007
File No. - N° de dossier fk290.EP021-192296	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-290-76575	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2019-03-01 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-04-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ghoumrassi, Hakim	Buyer Id - Id de l'acheteur fk290
Telephone No. - N° de téléphone (819) 664-7321 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette modification 007 est pour répondre aux questions des fournisseurs.

Q1: Sous Partie 3: section 3.1, Section I – Arrangement technique, il est mentionné que le fournisseur doit démontrer comment ils entendent rencontrer les exigences et comment ils vont exécuter les travaux. Considérant que cette DAMA inclue plusieurs services, comment désirez-vous que le répondant traite ces questions ?

R1: Les termes proviennent du modèle standard de la DAMA, veuillez vous référer à la Partie 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION du document.

Q2: Ai-je besoin de remplir une proposition pour chaque évaluateur (50 évaluateurs) pour être considéré dans la DAMA?

R2: Non. Une seule proposition doit être complétée pour préqualifier la firme d'évaluation. Toutefois, l'APPENDICE A de l'ANNEXE D* doit inclure les informations de chacun des évaluateurs de votre firme si vous voulez répondre aux critères techniques obligatoires (voir ANNEXE D).

*Le but de l'APPENDICE A de l'ANNEXE D est d'identifier les différents champs d'expertise de chaque évaluateur travaillant au sein de votre firme en tenant compte que la DAMA préqualifie les firmes d'évaluation. Vous devez donc inscrire un « X » à côté de chacun des services d'évaluation proposés dans l'APPENDICE A de l'ANNEXE D pour lequel le ou les évaluateur(s) de votre firme veulent être considérés.

Q3: Nous ne savons pas exactement où nous devons inclure les documents Excel mentionnés dans l'appendice A de l'annexe D.

R3: Dans la section I. Veuillez-vous reporter à la partie 3, 3.1 Instructions pour la préparation des arrangements

Q4: Nous ne savons pas exactement laquelle des sections les documents des modifications doivent également être inclus.

R4: Seulement la page couverture complétée et signée de la DAMA est exigée avec votre arrangement dans n'importe quelle section. Vous n'avez pas à signer et soumettre toutes les modifications.

Q5: Nous sommes déjà pré-qualifiés dans les deux catégories 1 et 2 de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Pourriez-vous vérifier au sein de votre ministère pour savoir si on doit se ré-inscrire?

R5 : Vous devez vous qualifier pour cette DAMA (EP021-192296).

Q6 : Notre firme est intéressée à soumissionnée sur cette sollicitation. Cependant, j'ai remarqué que dans plusieurs endroits, il mentionne "peut être restreint aux services canadiens." Notre siège social étant aux États-Unis, serions-nous empêtrés de soumissionner et de chercher un arrangement d'approvisionnement?

R6 : La demande de soumissions pour un besoin **dont la valeur estimative va de 25 000,00 \$ jusqu'au seuil de l'ALÉNA (les taxes applicables comprises)**, résultant d'un arrangement en matière d'approvisionnement et administrée par TPSGC, accordera une préférence aux produits et (ou) aux services canadiens ou se limitera aux produits et (ou) aux services canadiens comme défini dans la clause **A3050T**. Veuillez-vous reporter à la section **6.2 Processus de demande de soumissions de la DAMA**.

Q7 : Partie 6-Arrangement en matière d'approvisionnement et clauses du contrat subséquent

Devons-nous adresser la partie 6 dans notre soumission?

R7 : Non

Q8 : Appendice A de l'Annexe D (document excel)

Est-ce que l'Appendice de l'Annexe D soumise avec la Section I?

Nous comprenons que nous devons télécharger 3 sections : I – Technique; II – Certifications, III- Information additionnel, est-ce correct?

R8 : Section I

Oui

Q9 : Partie 3 – Instructions pour la préparation des arrangements

Est-ce possible de nous fournir avec l'article 08 des Instructions uniformisées 2008?

R9 : Veuillez-vous référer à la modification 004 du DAMA – L'article 08 des Instructions uniformisées 2008 se trouve :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2008/18#transmission-par-telecopieur>

Q10: Plusieurs des services identifiés dans la DAMA et préparés par les ressources proposées (les évaluateurs) sont parfois complétés par des non-évaluateurs. Toutefois, dans plusieurs situations, les informations pertinentes sont fournies par un évaluateur professionnel et mentionnées dans les rapports. Devons-nous interpréter que la portée de l'énoncé des travaux est limitée aux évaluateurs professionnels quant à la transmission d'information incluses dans les rapports ou que les évaluateurs doivent être capables de compléter tous les types de rapport et de service mentionnés ?

R10: Tel que mentionné dans la section 4.0 – Portée des Travaux dans l'ANNEXE A, les rapports d'évaluation seront fournis conformément :

- aux Normes uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada (NUPPEC) de l'Institut canadien des évaluateurs, ou
- aux Normes de pratiques professionnelles de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ), ou
- à d'autres associations professionnelles ayant des normes professionnelles équivalentes reconnues par l'évaluateur en chef de SPAC du Canada (tels que NUPPE, Red Book RICS);
- aux Lignes directrices en matière d'évaluation des SE de SPAC pour les rapports d'évaluation : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/vltn/index-fra.html>.

Nous concevons que les firmes d'évaluation peuvent avoir des employés qui ne sont pas des évaluateurs (soit non accrédités ou non agréés) pour voir à leurs besoins opérationnels. Ces ressources qui ne sont pas des évaluateurs n'ont pas être inscrits étant donné que c'est l'évaluateur accrédité ou agréé qui doit signer l'attestation et assumer l'entière responsabilité du rapport, de son contenu et de ses conclusions.

Q11: Est-ce que les évaluateurs proposés doivent être des évaluateurs à honoraires et membres en règle avec une organisation reconnue et précisée dans l'Énoncé des Travaux ou peuvent-ils être des évaluateurs rémunérés qui membres en règle avec une ou des organisations reconnues et précisée dans l'Énoncé des Travaux ?

R11: Si les évaluateurs proposés rencontrent les Critères techniques obligatoires indiqués dans l'ANNEXE D et complètent l'APPENDICE A, ils seront considérés comme les ressources du fournisseur.

Q12: En ce qui concerne la modification #4, partie 3, copies 3.1, je voulais simplement m'assurer que je l'interprète correctement, que les sections II et III peuvent être des copies papier mais que la section I doit être sur clé USB?

R12: Oui, c'est bien ce qui est écrit dans le document:

Si le fournisseur choisit de transmettre son arrangement sur papier, le Canada demande que l'arrangement soit présenté en sections distinctes, comme suit :

Section I : Arrangement technique (Une (1) copie électronique sur clé USB).

Section II : Attestations (un (1) exemplaire papier OU une (1) copie électronique sur clé USB)

Section III : Renseignements supplémentaires (un (1) exemplaire papier OU une (1) copie électronique sur clé USB).

Q13 : À la section 5.1.1, il est indiqué que les fournisseurs doivent fournir une déclaration de culpabilité. Ensuite, lorsque vous lisez la page Web associée, il est indiqué que le formulaire ne doit être soumis que 1-e fournisseur a été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle et 2 n'est pas en mesure de fournir les attestations exigées dans les dispositions relatives d'intégrité. Ma question est donc la suivante: si nous n'avons pas été accusés ou reconnu coupable d'une infraction criminelle et si nous avons des attestations (AACI), devons-nous soumettre ce formulaire ?

R13 : Un formulaire de déclaration doit être remis **uniquement** dans les cas suivants :

1. le fournisseur, une de ses affiliées¹ ou un premier sous-traitant proposé² a été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle au cours des trois dernières années dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, à la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (la « Politique »);

2. le fournisseur n'est pas en mesure de fournir les attestations exigées dans les dispositions relatives d'intégrité.

Veillez vous reporter à la **Section 3 : Impossibilité de fournir une attestation du formulaire.**

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>